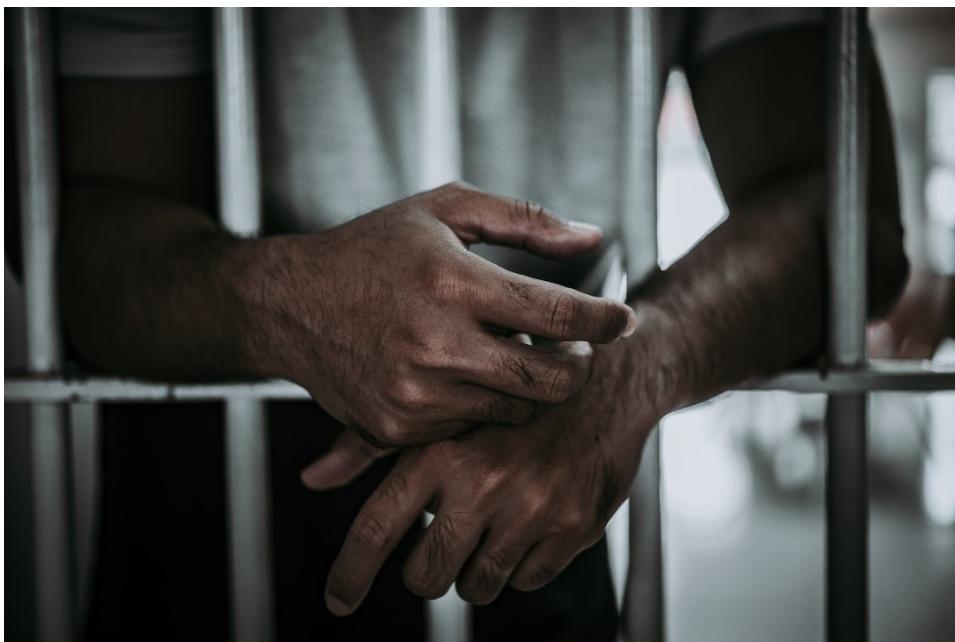




Fiche activité

Les discriminations et la peine de mort

© Shutterstock



Sommaire

Définition des mots-clés	4
Activité 1	4
Déroulement	5
Discriminations et système judiciaire aux États-Unis	6
Activité 2	6
Déroulement	7
Étude de cas	8
Activité 3	8
Déroulement	9
Déclaration universelle des droits de l'Homme – version simplifiée	10
Annexe 1	10
Mots-clés et définitions à relier	11
Annexe 2	11
Fiche d'information – États-Unis	13
Annexe 3	13
États-Unis	13
Fiche procédure judiciaire - États-Unis	15
Annexe 4	15
Portrait d'Anthony Graves – États-Unis	17
Annexe 5	17

Ce livret est adapté des livrets pédagogiques des sections d'Amnesty International UK et USA. À partir de l'exemple des États-Unis, il proposer d'aborder les discriminations pouvant être présentes dans le système judiciaire et plus particulièrement autour de la peine de mort.



Veillez à établir des règles de base avec l'ensemble des personnes participantes. Expliquez que le groupe est un espace sûr, ouvert et au sein duquel les jugements n'ont pas leur place : chacun et chacune doit faire attention à ses remarques, et veiller à utiliser les termes appropriés en évoquant le racisme.

Rappelez-leur également que lorsque l'on aborde un thème tel que le racisme, il est possible que certaines personnes en aient déjà été victimes et que vous êtes à leur disposition en dehors de cette séance pour revenir plus en détails sur les sujets abordés.



Définition des mots-clés

Activité 1

Objectifs

- Comprendre les termes clés se rapportant à la discrimination et aux inégalités
- Aborder la situation des discriminations dans le système judiciaire aux États-Unis
- En prenant comme exemple le système judiciaire des États-Unis, aborder la notion des discriminations dans le système judiciaire, et plus particulièrement autour de la peine de mort



Durée
45 minutes



Public
À partir de 14 ans
De 8 à 30 personnes



Matériel

- Fiche « Mots-clés et définitions à relier »
- Ordinateur ou téléphone portable avec une connexion Internet
- Fiche d'information – États-Unis



Préparation

- Prenez connaissance de la Déclaration universelle des droits de l'homme en version simplifiée en annexe.
- Imprimez une fiche « Mots-clés et définitions à relier » pour chaque personne.



Déroulement

1. Expliquez aux personnes participantes que vous allez parler du concept de discrimination. Attribuez un mot-clé ou une définition à chaque personne, et demandez-leur d'aller à la rencontre des autres pour faire correspondre chaque mot-clé avec sa définition.

2. Une fois que toutes les personnes ont retrouvé la définition ou le mot-clé correspondant à leur carte, demandez-leur de partager les définitions avec le reste du groupe. Demandez-leur si elles pensent à un exemple de cas de discrimination dont elles ont été témoins personnellement ou dont elles ont entendu parler aux informations, sur les réseaux sociaux, dans une histoire ou dans une chanson ? Pourquoi cela constitue-t-il une discrimination ? Que ressentent-elles face à cela ?

Expliquez aux personnes participantes que la discrimination est interdite par le droit international et les normes telles que la Déclaration universelle des droits de l'homme. Référez-vous à l'article 2 : « Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamées dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. »

3. Distribuez ensuite la Fiche d'information – États-Unis à chaque personne participante et demandez-leur de la lire individuellement. Expliquez-leur que cette fiche leur permettra d'aborder les discriminations présentes dans le système judiciaire, en prenant l'exemple des États-Unis. En fonction du temps dont vous disposez, vous pouvez également leur proposer d'effectuer des recherches individuelles à partir des sources proposées pour approfondir le sujet (chiffre, cas réels etc.).

4. Entamez ensuite une discussion en grand groupe : qu'est-ce que les personnes ont appris ? Quelles sont les grandes données à retenir ? Quelles sont les discriminations présentées dans le document ? et/ou celles que les personnes participantes ont pu trouver lors de leurs recherches ?



Discriminations et système judiciaire aux États-Unis

Activité 2

Objectifs

- Analyser la situation des discriminations dans le système judiciaire aux États-Unis, et plus particulièrement dans le cas de la peine de mort



Durée
30 minutes



Public
À partir de 14 ans
De 8 à 30 personnes



Matériel

- Fiche « Procédure judiciaire – États-Unis »



Préparation

- Imprimez une fiche procédure judiciaire – États-Unis pour chaque personne.



Déroulement

1. Pour comprendre comment et à quel moment apparaît la discrimination dans le processus d'application de la peine de mort, demandez aux personnes participantes de travailler en binômes sur le support de la fiche d'activité « procédure judiciaire ». La fiche présente les acteurs clés à chaque étape du processus, de l'arrestation à l'inculpation et au procès.

Sur cette fiche, dans la colonne « Manifestations potentielles de discrimination », chaque personne doit noter les différentes manières dont la discrimination contre certains groupes (ethniques, religieux, origine sociale etc.) peut apparaître à chacune des étapes, et quels acteurs peuvent causer ces discriminations.

2. Lorsque les binômes ont terminé, demandez à des volontaires de présenter leur travail, étape par étape. Demandez aux autres groupes de réagir et apporter des compléments si nécessaire, pour identifier ensemble les étapes lors desquelles la discrimination peut jouer un rôle. Pour vous guider, vous trouverez des éléments de compréhension de certains acteurs dans la fiche « procédure judiciaire – États-Unis ».



Étude de cas

Activité 3

Objectifs

- Analyser des supports traitant des liens entre les discriminations et la peine de mort
- Identifier des discriminations basées un cas réel



Durée
30 minutes



Public
À partir de 14 ans
De 8 à 30 personnes



Matériel

- Vidéo « My Last Day », témoignage d'Anthony Graves :
<https://www.youtube.com/watch?v=qSJofCXrkIk>
- Vidéoprojecteur
- Une connexion Internet
- Portrait d'Anthony Graves
- Fiche « Procédure judiciaire – États-Unis »



Préparation

- Préparez le vidéoprojecteur pour le visionnage de la vidéo.
- Imprimez le portrait d'Anthony Graves pour chaque sous-groupe.



Déroulement

1. Regardez la vidéo « My Last Day » (« Mon dernier jour »), à propos d'Anthony Graves, un homme qui a passé 18 ans en prison, dont 12 dans le quartier des condamnés à mort, avant d'être innocenté. Avant de leur montrer la séquence, avertissez les personnes participantes à propos de son contenu sensible autour des thématiques du racisme, de la mort et de la peine capitale. Échangez ensuite ensemble autour des questions suivantes :

- Qu'avez-vous ressenti en voyant cette séquence ?
- À quoi ressemblait la vie dans le quartier des condamnés à mort ?
- Pourquoi les prisonniers voient-ils leur santé mentale affectée ?
- Que peut-on ressentir lorsque l'on voit des personnes suivre le couloir qui mène à la chaise électrique ? En quoi cela peut constituer une forme de torture ?

2. Répartissez les personnes en sous-groupes de 3-4 personnes et distribuez-leur le portrait d'Anthony Graves qui revient plus en détail sur la période qu'il a passée dans le quartier des condamnés à mort et le racisme dont est marquée l'affaire le concernant. Donnez-leur la consigne suivante : selon vous, à quelles étapes de la procédure a-t-il été victime de discrimination ? Aidez-vous de la fiche « Procédure judiciaire – États-Unis » pour déterminer l'étape (inculpation, procès) et les acteurs en cause.

3. Demandez à un groupe volontaire de résumer le cas d'Anthony Graves à voix haute, et de donner ses réponses. Les autres groupes peuvent ensuite compléter avec leurs réponses.

4. Vous pouvez enfin clôturer l'activité par une discussion. Commencez par demander ou rappeler la définition du « racisme institutionnel » indiquée dans l'annexe « mots-clés et définitions à relier ». Posez ensuite les questions suivantes : d'après le cas d'Anthony Graves, pensez-vous qu'il existe un racisme institutionnel aux États-Unis ? Pensez-vous qu'un tel racisme institutionnel existe dans le traitement des affaires policières et lors des procès dans notre pays ? Pourquoi ?



Déclaration universelle des droits de l'Homme – version simplifiée

Annexe 1

	DROITS ET LIBERTÉS CIVILS Droit à la vie, droit à la non-discrimination, droit de ne pas subir de torture et de ne pas être réduit-e en esclavage.	Article 1 Liberté et égalité en dignité et en droits Article 2 Non-discrimination Article 3 Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne Article 4 Droit de ne pas être réduit-e en esclavage Article 5 Droit de ne pas être soumis-e à la torture
	DROITS JURIDIQUES Droit à la présomption d'innocence, à un procès équitable, droit de ne pas être arrêté-e ou détenu-e arbitrairement.	Article 6 Protection de la loi pour toutes et tous Article 7 Égalité devant la loi Article 8 Réparation lorsque les droits ont été bafoués Article 9 Pas de détention, emprisonnement ou d'exil arbitraires Article 10 Droit à un procès équitable Article 11 Présomption d'innocence Article 14 Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection Article 12 Droit à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille Article 13 Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État Article 16 Droit de se marier et de fonder une famille Article 24 Droit au repos et aux loisirs Article 26 Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit
	DROITS ÉCONOMIQUES Droit à la propriété, au travail, au logement, à une retraite, à un niveau de vie suffisant.	Article 15 Droit à une nationalité Article 17 Droit à la propriété Article 22 Droit à la sécurité sociale Article 23 Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat Article 25 Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être
	DROITS POLITIQUES Droit de participer au gouvernement de son pays, droit de vote, droits aux libertés de réunion pacifique, d'expression, de conviction et de religion	Article 18 Liberté de croyance (dont la liberté de religion) Article 19 Liberté d'expression et droit de diffuser des informations Article 20 Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique Article 21 Droit de participer au gouvernement du pays
	DROITS CULTURELS ET EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté	Article 27 Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté Article 28 Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés Article 29 Responsabilité de respecter les droits des autres personnes Article 30 Personne ne peut être privé de l'un de ces droits !

Mots-clés et définitions à relier

Annexe 2

Discrimination	Traitement injuste infligé à divers groupes de personnes, en raison de considérations de race, d'âge, de genre ou d'orientation sexuelle.
Préjugé	Opinion préconçue ne reposant pas sur des arguments raisonnés ou sur une expérience réellement vécue mais pouvant se fonder sur des stéréotypes et des partis pris conscients ou inconscients.
Égalité	Le fait d'être traité de manière équitable en ce qui concerne le statut, les droits et les chances.
Inégalité	Le fait d'être traité de manière inéquitable en ce qui concerne le statut, les droits et les chances.
Partialité	Parti pris en faveur ou à l'encontre d'une personne ou d'un groupe, qui peut se manifester d'une manière considérée comme injuste.
Justice	La qualité d'agir de manière juste, équitable, raisonnable et objective.
Racisme	Préjugés ou discrimination à l'encontre d'une personne perçue comme appartenant à une race différente par une personne qui considère sa propre race comme supérieure. Il implique un rapport de force inégal et peut être systémique.
Privilège	Un droit ou un avantage particulier obtenu sans mérite par une personne ou par un groupe.
Xénophobie	Haine, aversion ou préjugés à l'encontre des personnes provenant d'autres pays.
Islamophobie	Haine, aversion ou préjugés à l'encontre de l'islam et des personnes de confession musulmane.

Âgisme	Préjugés ou discriminations fondées sur l'âge d'une personne.
Sexisme	Préjugés ou discrimination, en règle générale à l'encontre des femmes, fondés sur le sexe.
Racisme institutionnel	Discrimination raciale normalisée au sein d'une société, d'une institution politique ou d'une organisation.
Discrimination indirecte	Pratique ou règle politique applicable à toutes et tous sans distinction mais qui a un effet défavorable pour un groupe de personnes partageant une caractéristique liée en particulier à la race, au genre, à l'âge, au handicap ou à l'orientation sexuelle.
Discrimination directe	Une personne est traitée de manière différente ou est moins bien traitée qu'une autre personne, spécifiquement pour des raisons liées à la race, à l'âge, au genre ou à l'orientation sexuelle.
Antisémitisme	Discrimination, préjugés et hostilité à l'encontre des personnes de confession juive.
Homophobie	La peur ou l'aversion exprimées envers une personne au motif de préjugés et d'attitudes, de croyances et d'opinions négatives à l'égard des personnes lesbiennes, gays et bisexuelles.
Transphobie	La peur ou l'aversion exprimées envers une personne au motif que cette dernière s'identifie comme trans, et notamment une réaction de déni ou de rejet de son identité de genre.

Fiche d'information – États-Unis

Annexe 3

Les préjugés liés à l'origine ethnique ont toujours été au cœur des débats autour de la peine de mort. Amnesty International affirme depuis longtemps que la peine de mort est infligée de manière disproportionnée à certains groupes de personnes, et c'est par exemple le cas aux États-Unis. Voici quelques informations à ce sujet :

États-Unis

Voici la répartition de personnes qui se trouvent dans le quartier des condamnés à mort des prisons aux États-Unis :

- Blancs 42 %
- Afro-américains 42 %
- Latino-américains 13 %
- Autres 3 %

(Source : deathpenaltyinfo.org, mai 2019).

Voici la répartition de la population dans son ensemble, suivant les catégorisations faites aux États-Unis :

Réponse :

- Blancs 60 %
- Latino-Américains 18 %
- Afro-Américains 13 %
- Autres 10 %

(Source : census.gov, 2018)

On remarque que les Afro-Américains sont surreprésentés parmi les personnes condamnées à mort et on peut en déduire que souvent, la condamnation à la peine de mort dépend de l'appartenance ethnique de l'accusé et de la victime, combinée à leur milieu social et à leur mauvaise (voire absence de) représentation juridique qui en découlent.



Depuis la réintroduction de la peine capitale en 1977 après une interruption de 10 années, environ 80 % des prisonniers qui ont été exécutés avaient été condamnés à mort suite au meurtre de personnes blanches, alors qu'environ la moitié des victimes de meurtre aux États-Unis sont des personnes afro-américaines.

De nombreuses études sont parvenues à ces conclusions simples :

1. Lorsque la victime est blanche, la peine de mort est prononcée beaucoup plus souvent que lorsque la victime est noire.
2. La probabilité d'une condamnation à mort est beaucoup plus élevée dans les affaires où des personnes noires ont tué des personnes blanches que dans les affaires où des personnes blanches ont tué des personnes noires.

« Des décisions initiales d'inculpation aux accords de réduction de peine et à la détermination de la peine par le jury, les Afro-américains sont traités plus durement lorsqu'ils sont accusés, et on accorde moins de valeur à leur vie lorsqu'ils sont les victimes. », **Amnesty International USA**

Le 11 octobre 2018, la Cour suprême de l'État de Washington a statué à l'unanimité que la peine capitale violait la Constitution de l'État car elle était « imposée d'une manière arbitraire et fondée sur des préjugés raciaux ». L'État de Washington est alors devenu le 20ème Etat à abolir la peine de mort aux États-Unis.

Ressources pour approfondir vos recherches :

- Amnesty International : <https://www.amnesty.org/fr/what-we-do/death-penalty/>
- Amnesty International États-Unis : <https://www.amnestyusa.org/issues/death-penalty/>
- Amnesty International France : <https://www.amnesty.fr/peine-de-mort-et-torture>
- Coalition mondiale contre la peine de mort : <https://worldcoalition.org/fr/>



Fiche procédure judiciaire - États-Unis

Annexe 4

Voici une fiche qui reprend les différentes étapes du processus d'application de la peine capitale aux États-Unis.

Selon vous, à quelle étape des discriminations peuvent-elles être exercées ?

Procédure judiciaire	Personnes impliquées	Manifestations potentielles de discrimination
Arrestation	Police Médias	
Inculpation	Police Avocats	
Première comparution (Inculpation, décision de plaider coupable)	Avocats Juges Médias	
Procès	Avocats Juges Jury Médias	



Voici des éléments de compréhension sur certains des acteurs qui composent le système judiciaire aux États-Unis :

1. Inculpation :

Dans les États qui appliquent la peine de mort, ce sont généralement les procureurs de district qui décident de requérir ou non la peine de mort.

2. Procès

a. Jurés :

Les jurés sont de simples citoyens qui peuvent être influencés par des idées reçues et des préjugés, ce qui entrave leur capacité à rendre un verdict impartial et juste. Des études montrent que dans de nombreuses affaires où les accusés étaient noirs, les procureurs ont formé des jurys composés uniquement de personnes blanches afin d'augmenter les chances que l'accusé soit condamné à mort.

b. Avocats de la défense :

Presque toutes les personnes qui ont commis des crimes passibles de la peine de mort sont pauvres et sont défendues par des avocats commis d'office. Les avocats commis d'office prennent en charge de très nombreux dossiers, ainsi ils fournissent une qualité de service moindre (discrimination indirecte). Ils peuvent être ouvertement intolérants, ou dépourvus d'empathie envers les groupes minoritaires. Tout ceci affecte la capacité des avocats à défendre correctement leurs clients.

c. Juges :

Bien que les juges soient censés traiter les affaires en toute impartialité, aux États-Unis, les juges sont pour la plupart des représentants élus qui peuvent manquer de neutralité dans l'exercice de leurs fonctions, malgré leur position.



Portrait d'Anthony Graves – États-Unis

Annexe 5



Getty Images via AFP

Anthony Graves est le 138^e détenu condamné à mort à avoir été innocenté aux États-Unis.

En 1992, Anthony Graves a été arrêté, inculpé et reconnu coupable d'avoir aidé Robert Carter à assassiner une famille de six personnes à Somerville, au Texas. Anthony n'avait pas de mobile et il n'existe aucune preuve matérielle le reliant à la scène du crime. Sa condamnation reposait essentiellement sur le témoignage de Robert, qui était par la suite revenu sur ses déclarations, et qui avait à nouveau clamé l'innocence d'Anthony quelques minutes avant son exécution en 2000. Anthony, alors âgé de 26 ans, n'avait aucun antécédent de violence. Emprisonné pendant 18 ans, il a passé 16 années à l'isolement dont 12 dans le quartier des condamnés à mort. Son exécution a été programmée à deux reprises.

En 2006, la Cour d'appel fédérale a annulé le verdict de culpabilité d'Anthony et a ordonné la tenue d'un nouveau procès après avoir conclu que les procureurs s'étaient procuré de faux témoignages et avaient dissimulé des déclarations de témoins qui auraient pu influencer le jury. Néanmoins, Anthony a dû attendre quatre années avant l'ouverture d'un nouveau procès et il n'a été libéré qu'en 2010. En 2011, il a reçu une indemnisation de 1,4 million de dollars en compensation du temps qu'il a passé dans le quartier des condamnés à mort.



Le procureur Charles Sebesta a été radié en 2015 pour avoir dissimulé des éléments à décharge (des éléments de preuve qui auraient pu aider Anthony) et pour avoir utilisé de faux témoignages en vue d'obtenir un verdict de culpabilité.

Depuis sa libération, Anthony consacre son temps à plaider en faveur d'une réforme du système de justice pénale. Il a ainsi témoigné devant le Sénat des États-Unis des dommages occasionnés par la détention à l'isolement. Il a également rejoint le conseil d'administration du Centre des sciences médicolégales de Houston et a participé à la campagne en faveur d'une justice intelligente de l'Union américaine pour les libertés publiques (ACLU). Il s'exprime très régulièrement à propos de la peine de mort et il dirige la Fondation Anthony Graves, dont l'objectif est d'attirer l'attention sur les problèmes au sein du système de justice pénale des États-Unis, et notamment d'obtenir la libération des personnes condamnées à tort.

Citation d'Anthony Graves

« Je n'aurais jamais cru qu'un jeune Afro-Américain issu des quartiers populaires pourrait assigner en justice un puissant procureur blanc au Texas et obtenir gain de cause ».

Sources :

- Anthony Graves Foundation
- Death Penalty Information Centre
- Amnesty International
- Texas Monthly (citation de son verbatim)
- Vidéo de témoignage d'Anthony Graves, « My Last Day », sur YouTube :
<https://www.youtube.com/watch?v=qSJofCXrkIk>

